

*Question présentée par la députée :*

*M<sup>me</sup> Léna Strasser*

*Date de dépôt : 9 octobre 2018*

## **Question écrite urgente**

**Fermeture de la Haute école de musique de Neuchâtel, où en sont les négociations ?**

Le canton de Neuchâtel a signé une convention avec le canton de Genève pour l'enseignement professionnel de la musique. Cette convention stipule qu'une partie de l'enseignement musical professionnel se tient à Neuchâtel.

Le Conseil d'Etat neuchâtelois a annoncé le 1<sup>er</sup> décembre 2017 la fermeture de l'antenne neuchâteloise de la HEM-Genève à partir de 2021. Entre-temps, une initiative législative populaire cantonale intitulée « Pour le maintien d'une formation musicale professionnelle dans le Canton de Neuchâtel », munie de 5314 signatures, a été déposée le 2 octobre à la Chancellerie d'Etat du canton de Neuchâtel.

- *Où en sont aujourd'hui les négociations portant sur la dénonciation de la « Convention entre l'Etat de Genève et l'Etat de Neuchâtel du 25 août 2008 sur le transfert à la Haute école de musique – Conservatoire supérieur de Genève (HEM-CSMG) de l'enseignement professionnel de la musique du Conservatoire de musique neuchâtelois entre Neuchâtel et Genève de l'antenne neuchâteloise de la HEM » ?*
- *A combien le Conseil d'Etat évalue-t-il le coût de la fermeture de la HEM pour le canton de Neuchâtel ?*
- *Quel serait l'impact de la fermeture de l'antenne cantonale de la HEM sur son rayonnement au niveau romand, autrement dit, y a-t-il une plus-value pour la Haute école de musique de Genève à avoir une antenne neuchâteloise ?*

- *Si le désengagement de Neuchâtel devient effectif, le Conseil d'Etat du canton de Genève considère-t-il cette dénonciation de la convention comme définitive ou serait-il prêt à entrer en matière pour un nouveau partenariat autour de l'enseignement de la musique si l'initiative déposée le 2 octobre était acceptée par le peuple ?*